



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation des travaux de rénovation énergétique pour les écoles élémentaires des Clos Saint-Marcel, des Blagis et du centre de loisirs des Blagis – demande de subvention

Séance du 4 février 2021
Convocation du 29 janvier 2021
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-neuf janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 4 février 2021

OBJET : Approbation des travaux de rénovation énergétique pour les écoles élémentaires des Clos Saint-Marcel, des Blagis et du centre de loisirs des Blagis – demande de subvention

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la lettre de la préfecture des Hauts-de-Seine portant à connaissance de la Ville que, dans le cadre du plan de relance des territoires, une Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) peut subventionner les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics,

Vu le programme de la Ville de rénovation énergétique des bâtiments communaux,

Vu l'audit énergétique et technique de l'école élémentaire des Clos Saint-Marcel, de l'école élémentaire des Blagis et du centre de loisirs des Blagis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les travaux de rénovation énergétique des écoles élémentaires des Clos Saint-Marcel, des Blagis et du centre de loisirs des Blagis.

SOLLICITE de l'Etat une subvention d'un montant maximum de 80 % du montant HT des travaux, dans le cadre de la DSIL et du plan de relance.

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs aux travaux et à cette demande.

DIT que les montants relatifs à la réalisation des travaux de rénovation énergétique des élémentaires des écoles des Clos Saint-Marcel, des Blagis et du centre de loisirs des Blagis seront inscrits aux budgets 2021 et suivants.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

